

OBJET	: Appel à candidature des établissements d'enseignement secondaire ordinaire dans le cadre du projet pilote : « Formation à la participation de délégués d'élèves et d'adultes-relais ».
--------------	---

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire subventionnés par la Communauté française ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes ;
- A la Fédération des Ecoles Libres Subventionnées Indépendantes ;
- Au Conseil permanent de l'Enseignement officiel neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs des Internats autonomes et annexés organisés par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs des Internats subventionnés par la Communauté française
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux fédérations des Associations de Parents .

POUR INFORMATION :

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Membres du service d'Inspection des Centres PMS ;
- Aux Organisations syndicales ;

Autorité	:	Ministre	Signataire	:	Pierre HAZETTE
-----------------	----------	-----------------	-------------------	----------	-----------------------

Nombre de pages : 18 (texte et annexes)

Madame, Monsieur,

La fonction de délégué d'élèves est aujourd'hui souhaitable car nécessaire au sein de tous les établissements d'enseignement secondaire.

L'exercice de pratiques démocratiques au sein d'une institution basée sur la hiérarchie des relations n'est pas une incompatibilité en soi. Les élèves, la communauté éducative intra-scolaire, les parents, peuvent devenir des partenaires de l'organisation de la vie scolaire.

Le principe de participation responsabilise les acteurs de la vie institutionnelle et permet une adéquation, garante de progrès et de réussite, entre les besoins de terrain et les changements entrepris.

Pour être efficace, cette participation doit se structurer : élection de représentants chargés de missions reconnues, lieux et moments de réunions, méthodes et outils de travail et de communication, intégration dans le projet d'établissement et dans le R.O.I., liens cohérents entre les différentes instances, circulation organisée des informations.

La rédaction, par le Conseil des délégués avec les adultes-relais, de la **Charte de la Participation**, appelée aussi Contrat de la Participation, contribue à la reconnaissance de la Délégation d'élèves au sein de l'établissement. C'est un document officiel approuvé par la direction et faisant office de règlement d'ordre intérieur et de convention d'engagement et de respect mutuel pour toutes les personnes participantes : délégués, co-délégués et adultes-relais.

Ce document doit définir clairement les fonctions, droits et devoirs des délégués, l'action des co-délégués ainsi que le rôle des adultes-relais, l'organisation pratique des réunions et des élections, les modes de circulation de l'information, ... mais aussi préciser les limites du rôle des délégués et insister sur ce que les délégués ne sont pas. Il peut par ailleurs annoncer des axes privilégiés de travail comme le bien-être, les relations sociales, l'environnement, ... Enfin, la Charte doit bien entendu respecter tous les règlements en vigueur dans l'établissement.

Le principe de démocratie participative ne s'improvise pas mais nécessite conseils, formation, évaluation permanente, exercice et partage d'expériences.

La vie scolaire se conjugue en temps pédagogiques et éducatifs mais aussi en temps de repas, de détente, de discussions, ... L'organisation de la vie scolaire doit respecter au mieux le rythme des élèves et des enseignants tout en intégrant les pauses et les temps nécessaires aux réunions utiles : il s'agit de bien organiser les temps scolaires de chacun pour favoriser les études tout en améliorant la qualité de « la vie à l'école ».

Je suis en recherche actuellement de solutions pour reconnaître des temps de réunion de classe, de réunion de Conseils de délégués, ... et pour valoriser l'investissement, volontaire et bénévole à ce jour, des adultes-relais au-delà de leurs heures de cours mais je suis aussi confronté aux limites du refinancement de l'Enseignement par la Communauté française.

Fort des résultats du forum des délégués et adultes-relais organisé en mars-avril 2003, je propose, pour la prochaine année scolaire, une « **Formation à la Participation de délégués d'élèves et d'adultes-relais** ».

Cette formation sera subsidiée dans le cadre du projet pilote porté par les opérateurs qui ont participé à son élaboration : les CEMEA, l'UFAPEC, la FAPEO pour les délégués d'élèves, la FCC et la CECAFOC pour les adultes-relais.

Vous trouverez en annexe n°I les informations concernant la formation et les coordonnées de chacun des opérateurs.

Une subvention porte sur 90 % du montant total des prestations des opérateurs de formation des délégués et sera attribuée aux établissements sélectionnés sur base de la Fiche signalétique (annexe n°II) et de l'Acte de candidature (annexe n°III) que je vous invite à remplir consciencieusement et à me renvoyer dès que possible (*La présentation de cet Acte de candidature au projet de formation vous rappellera le questionnaire adressé aux chefs d'établissement pour l'évaluation de la participation en 2002-2003*).

L'offre de formation des délégués d'élèves par les CEMEA, l'UFAPEC et la FAPEO est, cette année, basée sur un **prix forfaitaire unique** par groupe formé afin de respecter, à ce niveau aussi, un principe démocratique.

L'appel à candidature est ouvert dès la date de réception de la circulaire et jusqu'au **22 août 2003, dernier délai**.

Des établissements pourraient ne pas être retenus dans un premier temps si les critères d'admission définis par le Comité d'accompagnement et repris dans l'annexe n°III confirment la nécessité d'une préparation à la formation.

Si les demandes de formation dépassent les capacités de l'opérateur, l'approbation d'un sous-traitant proposé par l'opérateur est soumise à mon accord en regard de la fidélité au projet pilote et de l'avis concerté du Comité d'accompagnement.

Par ailleurs, le subside réservé à l'action 2003-2004 pourrait ne pas permettre de répondre à toutes les demandes, raison pour laquelle l'ordre chronologique des envois de candidature sera d'application.

Chaque établissement retenu participera donc financièrement à raison de l'entièreté des frais de fonctionnement scolaire inhérents à la formation : locaux, matériel, repas, transports et hébergement éventuels et à raison de 10 % (et non plus 20 %) du montant total de la formation des délégués.

Formulant les meilleurs vœux de réussite à la Participation des élèves au sein de votre établissement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs .

Votre dévoué,

Pierre HAZETTE

ANNEXES :

- I. Information sur les opérateurs de formation
- II. Fiche signalétique de votre établissement
- III. Acte de candidature de votre établissement
- IV. Procédure à suivre pour l'ensemble du projet
- V. Information aux adultes-relais (*feuille jaune*) et au(x) conseil(s) des délégués (*feuille bleue*)

Annexe I

Les opérateurs de formation



Réf. module 03/FESeC 11

Aux écoles qui en feront la demande dans le projet envoyé au Cabinet du Ministre, le CECAFOC (Centre catholique pour la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement secondaire) propose une **formation d'adultes ressources**.

La participation n'est pas facile à mettre en œuvre. La délégation d'élèves est souvent fragile, contestée, ou formelle. Sa constitution implique un renouvellement des équipes et donc une continuité difficile à assurer. Pourtant, là où elle est opérationnelle, la participation révèle sa richesse et en particulier son influence positive sur la motivation. La présence, éclairée et discrète, d'un adulte est un puissant facteur de réussite.

A qui s'adresse la formation ?

La formation s'adresse à des adultes ressources (enseignants, éducateurs, assistants sociaux...) qui entreprennent la création au sein de leur école d'un Conseil des élèves et souhaitent construire un projet pertinent et durable, - soutiennent les délégués siégeant dans un Conseil des élèves et souhaitent améliorer son fonctionnement, le rendre plus efficace, plus dynamique.

Quelle durée ?

3 journées, de 9h30 à 16h30, dates à convenir

Quels buts ? La formation vise à mieux maîtriser :

- l'organisation d'un Conseil des élèves comme véritable projet d'école qui vise, entre-autres, l'apprentissage de la citoyenneté active (élections, réunion de conseils, ...)
- l'animation de groupes, l'expression, et le développement de projets collectifs,
- la gestion et l'évaluation de projets,
- le développement des responsabilités et de l'autonomie des élèves.

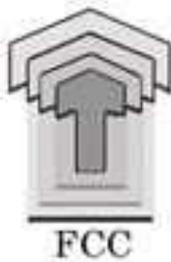
Quelles méthodes ?

Les méthodes seront actives. Echange d'expériences et exercices pratiques (mises en situation, jeux de rôles) seront entrecoupés de courts exposés théoriques.

Un contact sera pris par les formateurs avec les écoles qui choisiront de travailler avec le CECAFOC.

Le coût de la formation est pris en charge par le CECAFOC. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Luc Peeters
Responsable de formation du CECAFOC
Rue Guimard 1
1040 Bruxelles
luc.peeters@segec.be



*Association pour la Promotion de la Formation en Cours de Carrière
dans l'Enseignement non confessionnel a.s.b.l.*

Formation des équipes d'adultes/relais pour la mise en place de la structure « Délégués d'élèves »

Lieu et durée

- La formation de l'équipe d'adultes-relais (A/R) se fait sous la forme d'un accompagnement dans l'école
- L'accompagnement comprend, au minimum, 5 séquences (durée négociable) réparties sur l'ensemble de l'année scolaire

Objectifs

En faisant les liens avec la culture spécifique de l'établissement :

- Clarifier la philosophie du projet
- Faire l'état des lieux de son avancement
- Installer la Participation des élèves dans le respect :
 - de tous les partenaires de l'école
 - des valeurs démocratiques

Contenu

- Définition du rôle, des tâches des adultes/relais – des délégués
- Installation des conditions préalables à la mise en place du projet :
 - Information
 - Sensibilisation

Vis-à-vis de :

- toute l'équipe éducative
- tous les élèves
- Installation du cadre de fonctionnement :
 - Élections
 - Réunion de classe
 - Conseil des Délégués
- Évaluation et régulation du projet : adaptation de l'accompagnement en fonction de la demande de l'équipe

Méthodes

- Écoute active, mutuelle et bienveillante
- Mise en commun des compétences et expériences de toute l'équipe
- Échanges en équipe – résolutions de problèmes
- Mises en situations concrètes
- Apport des expériences des autres écoles
- Jeux de rôles, brainstorming...

Les participants

- L'équipe d'adultes/relais encadrant le projet : équipe de direction, enseignants, éducateurs, membres C.P.M.S., médiateur, coordinateur...
- En cohérence avec la demande formulée par les opérateurs de formation des délégués (FAPEO – CEMEA), nous proposons que l'équipe comprenne au moins 2 A/R par groupe de 12 Délégués

Coût

Les formations, interventions et accompagnements des formateurs sont pris en charge par la FCC

Renseignements

Formation en Cours de Carrière
C.A.E. – Bloc F – Bureau 5011
Boulevard Pachéco, 19 – Boîte 0
1010 Bruxelles
Tél : 02/ 210 57 31
Fax : 02/210 57 86
fcc.gestion@profor.be
Marie-Françoise GOURMEUR
0473.98.09.99



ECOLE ET PARTICIPATION

Mouvement d'éducation nouvelle, les C.E.M.E.A. (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) forment depuis plus de 50 ans des jeunes et des adultes pour des fonctions d'encadrement (notamment : animateurs de centres de vacances). Pour les CEMEA chacun, sans aucune distinction, peut être davantage acteur de sa vie et citoyen engagé dans son milieu. La participation des jeunes et des adultes à la vie de l'école est pour nous un enjeu majeur.

De l'accès à la parole à la participation : La formation peut être un vecteur de progression important et modifier des pratiques individuelles et collectives, pour autant qu'elle soit précédée, accompagnée, et suivie de soutiens institutionnels et organisationnels permettant aux jeunes de s'investir dans des projets concrets, chargés de sens pour la vie à l'école. La parole participe à la construction de l'identité sociale, base d'une citoyenneté responsable : apprendre à penser, à avoir un esprit critique, à projeter, à s'exprimer, à agir avec d'autres dans un cadre collectif en tenant compte de ses règles.

L'offre de formation est conditionnée par ce cadre.

La formation : les objectifs : La proposition est de faire évoluer, en parallèle, attitudes et relations aux autres, valeurs et questions de sens liées à la citoyenneté, capacités à dire et communiquer, comprendre, agir et s'organiser collectivement. C'est aussi poursuivre ou créer une relation de confiance avec les adultes relais, les identifier comme un potentiel tangible et compétent. L'évolution des différents savoirs, leurs mobilisations dans la pratique de chacun amènent à concevoir aussi l'école comme lieu de vie et d'exercice de la citoyenneté.

La formation : les contenus et les méthodes :

- ✓ Rôles et fonctions du délégué ; éthique.
- ✓ Démocratie et participation : sens, valeurs, pratiques, règles, contraintes, ...
- ✓ Développement de l'expression et d'une parole critique.
- ✓ Relations à l'autre, aux autres, image, comportements et attitudes, ...
- ✓ Développement de projets collectifs et organisation concrète.
- ✓ Communication, négociation collective.
- ✓ L'école, lieu de projet, de participation ; relations aux adultes relais, aux autres acteurs de l'école.

Ces thèmes sont travaillés de façon systémique, à partir d'expérimentations concrètes de projets ou de situations ayant du sens pour le groupe et en lien avec les objectifs de formation. Par exemple : discussion en groupes autour d'un objectif concret de travail (ex. : élaboration de règles de travail), mise en situation ou jeux de rôle (ex. : prendre la parole en public, animer une réunion), recentrage sur le fil conducteur « Ecole et participation » via un échange centré sur rôles, fonctions, attitudes, sens de la participation, ...

Discussions collectives, réflexion individuelle, mises en situation, jeux de rôle, apports théoriques, activités d'expression permettent la progression. Les formateurs prennent en compte les rythmes et besoins en variant les activités.

Une rencontre en amont de la formation avec la direction, les adultes relais, les délégués d'élèves pour :

- ✓ Présentation de la formation.
- ✓ Présentation de l'école : « philosophie » de l'établissement et de la circulaire. Objectifs du projet de participation dans le cadre du projet d'établissement : rôles et place des délégations d'élèves dans la dynamique générale de l'école.
- ✓ Présentation de l'équipe éducative encadrant le processus participatif et ses choix de travail.
- ✓ Conditions humaines et matérielles permettant de maximaliser les effets de la formation de retour à l'école.

Après accord mutuel Ecole-C.E.M.E.A., le contrat de formation sera confirmé définitivement.

Temps d'accompagnement de l'action en aval : Deux à trois mois après la formation, un formateur des C.E.M.E.A. rencontre à nouveau la direction, les adultes relais, les délégués d'élèves pour évaluer, avec eux, le chemin parcouru.

Participants : Groupes de minimum 8 élèves et 1 adulte relais, maximum 12 élèves et 2 adultes relais,. Ces derniers participent également à la formation en tant que garants d'un suivi dans l'école.

Durée et lieu : Deux jours, en dehors des locaux scolaires, auxquels s'ajoutent la préparation et l'accompagnement dans l'établissement.

Budget : **500 € par groupe de formation auxquels s'ajoute un forfait de 250 € (quel que soit le nombre de groupes) pour la préparation et l'accompagnement de l'action.**

Renseignements : **Service de Jeunesse C.E.M.E.A. asbl, rue de Sluse, 8 à 4000 LIÈGE**
Téléphone : 04/253 08 40 - Fax : 04/254 02 23 - Email : service-jeunesse@cemea.be



FORMATION DE DELEGUES-ELEVES 2003-2004
Union des Fédérations des Associations de Parents de
l'Enseignement Catholique

Pour permettre une plus grande participation dans l'école, l'UFAPEC propose aux élèves des écoles secondaires de se former à être délégués de classe et à représenter les élèves au Conseil de Participation. Cette formation vise à apprendre aux élèves à travailler en équipe, à délibérer de manière collective, à respecter l'avis de tous, à garantir un dialogue permanent.

Lieu et durée de la formation

- la formation se donne dans l'école
- elle comprend 3 demi-journées
- une évaluation est possible en fin d'année scolaire

Objectifs

- mieux connaître son rôle de délégué de classe, de niveau ou de représentant au conseil de participation
- valoriser le rôle du délégué
- se familiariser aux techniques de conduite de réunion et de prise de parole
- permettre l'échange d'idées et l'expression de tous

Contenu

Les exercices peuvent varier en fonction des attentes et besoins:

- le rôle des délégués (contenu et diffusion d'une charte)
- la campagne électorale
- les élections
- l'organigramme de l'école
- le conseil de participation
- le conseil des délégués (statuts)
- la gestion de projet
- les compétences d'un animateur de réunion
- le contenu d'une convocation
- la conduite de réunion
- la prise de parole
- le choix d'un projet concret pour valoriser le rôle de délégué aux yeux des autres partenaires

Méthodologie

- jeux de rôles
- production orale, écrite et graphique
- travail individuel, en sous-groupes et collectif
- exercices ludiques

Participants

- formation destinée aux élèves du secondaire de l'enseignement général, technique et professionnel de l'enseignement catholique
- pour groupes de 6 à 15 élèves, présents du début à la fin de la formation

Préparation et suivi

Une personne-relais de l'école assurera la préparation et le suivi de la formation, en collaboration avec les participants. Cette personne sera le relais indispensable pour le formateur UFAPEC.

Droit d'inscription

- Pour la formation : 500€
- Pour l'évaluation (facultative) : 50€

Renseignements

UFAPEC ☎ Rue Belliard, 23A-1040 BXL
☎ 02/230.75.25 ☎ 02/230.23.92

Site Internet <http://users.swing.be/U.F.A.P.E.C>
E-mail : U.F.A.P.E.C@swing.be



La FAPEO, soucieuse de concourir à un "mieux-vivre" dans l'école, propose depuis plusieurs années aux écoles de l'Enseignement Officiel en Communauté française, un module de formation à la fonction de délégué d'élèves.

FORMATION A LA FONCTION DE DELEGUE D'ELEVES

Lieu et durée de la formation

- La formation se donne dans l'école.
- La formation comprend deux journées se déroulant en harmonie avec l'horaire de l'école (8h30 à 16h).
- La formation peut aussi être réalisée en dehors de l'école. Dans ce cas, la FAPEO peut être consultée pour obtenir des renseignements pratiques, mais la logistique reste assurée par l'école.

Objectifs

- Identifier le rôle du délégué.
- Acquérir des techniques utiles à la fonction de délégué.
- Mieux connaître l'école, milieu de vie complexe.
- Mieux se connaître réciproquement et personnellement.
- Renforcer la collaboration entre délégués, co-délégués et adultes-relais.

Méthodologie

- Travail individuel, en sous-groupes et collectif.
- Production orale, écrite et graphique.
- Mise en situation et jeu de rôle.

Participants

Chaque groupe de formation comprend :

- 9 à 12 élèves du secondaire, délégués ou co-délégués, volontaires et motivés.
- 2 adultes-relais, personnes appartenant à l'équipe éducative (enseignant, éducateur, médiateur).

Contenu

- Présentations, prise de parole en public.
- Rôle du délégué.
- Conduite et types de réunion.
- Structure de l'école et niveaux de participation.
- Charte des délégués.
- Elaboration, formulation, argumentation, négociation de projets.

Droit d'inscription

500 € par groupe, pour l'ensemble de la formation.

Renseignements

FAPEO, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel
Virginie Lurquin, coordinatrice
Rue de l'Autonomie 22 à 1070 Bruxelles
Tél : 02/527.25.75
Fax : 02/527.25.70
Mail : fapeo@skynet.be Web : www.fapeo.be

f) **Nombre global d'élèves :**

	Nombre d'élèves	Nombre de classes
Enseignement Général		
Enseignement Professionnel		
Enseignement Technique		

g) **Nombre d'implantations :**

h) **Implantation(s) visée(s) par le projet de formation :**

1. *Nom*

Adresse

Code postal et localité

Téléphone

Fax

e-mail

2. *Nom*

Adresse

Code postal et localité

Téléphone

Fax

e-mail

3. *Nom*

Adresse

Code postal et localité

Téléphone

Fax

e-mail

a) **Degré(s) et filière(s) d'enseignement visé(s) par le projet :**

- .
- .
- .

b) **Si votre établissement a déjà bénéficié de la formation dans le cadre du présent projet pilote : année(s) :**

c) **Compte bancaire où verser le subside :**

. **Intitulé :**

. **Adresse complète :**

. **Numéro :**

d) **Signature du chef d'établissement :**

ANNEXE III

ACTE DE CANDIDATURE A LA « FORMATION A LA PARTICIPATION DE DELEGUES D'ELEVES ET D'ADULTES-RELAIS » DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2003-2004

1) Quelle est la motivation de votre demande de formation ?

Y a-t-il un lien avec le Projet de votre établissement ?

.....
.....
.....
.....
.....

2) Quels sont les objectifs visés au travers de l'installation de la délégation d'élèves ?

.....
.....
.....

Attentes concernant la formation des délégués :

.....
.....
.....

Attentes concernant la formation des adultes-relais :

.....
.....
.....

3) Etat des lieux de la Participation actuelle au travers de la délégation d'élèves :

❖ La délégation existe-t-elle ?

OUI / NON

Si oui, figure-t-elle dans le Projet d'établissement ?

OUI / NON

❖ Y a-t-il une élection des délégués ?

OUI / NON

ouverte à tout élève volontaire régulièrement inscrit

à bulletin secret

remarque éventuelle :

.....
.....
.....
.....

❖ Toute la communauté éducative a-t-elle été informée du projet de délégation d'élèves?

OUI / NON . Si oui, comment ?.....

La communauté éducative, dans sa majorité, est-elle favorable au projet ?

OUI / NON.

Pourquoi ?

.....
.....
.....

❖ Tous les élèves ont-ils reçu l'information du projet de délégation d'élèves ?

OUI / NON. Si oui, comment ?.....

Les élèves sont-ils favorables au projet ?

OUI / NON

Pourquoi?

.....
.....
.....

❖ Rôles des délégués :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Rôles des adultes-relais :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Réunions de classe (consultation du délégué avec sa classe)?

OUI / NON

▪ Lieu ?.....

▪ Moment ?.....

▪ Fréquence ?.....

▪ Difficultés rencontrées :

.....
.....
.....

❖ Réunions du/des Conseil(s) de délégués ?

OUI / NON

▪ Lieu ?.....

▪ Moment ?.....

▪ Fréquence ?.....

- Difficultés rencontrées :

.....
.....
.....

- ❖ Au Conseil de Participation, les représentants des élèves sont-ils élus parmi les délégués ?

OUI / NON

Expliquez :

.....
.....
.....
.....

Sinon les représentants des élèves au Conseil de Participation travaillent-ils en collaboration avec les délégués ?

OUI / NON

Sous quelle forme ?

- Consultation
- Rapport
- Autre :.....
.....

- ❖ De quels outils dispose la délégation ?

- Lettre d'information aux parents des élus ?
OUI / NON
- Information dans l'établissement ?
OUI / NON
Par quel moyen : oral / valve / autre :
- Charte ?
OUI / NON
Joindre une copie
- Ordre du jour ?
OUI / NON
- PV de réunion
OUI / NON
- Autre :.....

- ❖ Citez les points forts du fonctionnement de la délégation d'élèves :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Citez les points faibles du fonctionnement de la délégation d'élèves :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Citez les changements concrets découlant de la délégation d'élèves :

.....
.....
.....
.....

❖ Les délégués participent-ils :

- aux propositions d'amendement du Projet d'établissement ?
OUI / NON
- aux propositions d'amendement du R.O.I. ?
OUI / NON
- à la préparation du Conseil de classe ?
OUI / NON
- au Conseil de classe ?
OUI / NON

❖ Évaluez-vous le fonctionnement de la Délégation d'élèves ?

OUI / NON

Comment ?

.....
.....
.....
.....

4) Opérateur de formation souhaité :

Pour les délégués d'élèves :

- UFAPEC
- CEMEA
- FAPEO

Pour les adultes-relais :

- CECAFOC
- FCC

5) Cet acte de candidature a été complété par :

- . Nom :
- . Fonction :
- . Signature :

6) Chef d'établissement :

- . Signature :

Annexe IV

PROCEDURE A SUIVRE

- a) **Le dossier de candidature** au « projet pilote de formation à la participation de délégués d'élèves et d'adultes-relais » durant l'année scolaire 2003-2004, composé de la fiche signalétique de l'établissement (annexe II) et de l'acte de candidature (annexe III) entièrement complétés ainsi que de la charte des délégués existante (*comme demandé dans l'acte de candidature*), sera envoyé pour le vendredi **22 août 2003 au plus tard**, date de poste, de fax ou de courriel faisant foi:
- 1- **au cabinet du Ministre Pierre HAZETTE**, Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial, Cellule Prévention Violence et Assuétudes, Boulevard du Régent, 37-40, 5^{ème} étage, à 1000 - Bruxelles.
- 2- Un exemplaire **au représentant du réseau** dont dépend votre établissement scolaire :
- Communauté française : Monsieur Jean STEENSELS
Rue du Commerce, 68 A, 1040 - Bruxelles
 - Officiel subventionné : CPEONS, Monsieur Jacques LEFERE
Rue des Minimes, 87-89, 1000 - Bruxelles
 - Libre subventionné confessionnel : SeGEC, Monsieur Etienne FLORKIN
Rue Guimard, 1, 1040 - Bruxelles
 - Libre subventionné non confessionnel : FELSI, Monsieur Raymond VANDEUREN
Drève des Gendarmes, 45, 1180 - Bruxelles
- b) Un **Comité d'accompagnement** est en fonction pour assurer la mise au point et le suivi du projet pilote. Après examen des dossiers de candidature, le comité remettra ses avis et propositions au Ministre, dans la mesure des crédits disponibles pour la formation des délégués et dans la mesure des capacités des 3 opérateurs de formation sollicités. Si les demandes de formation dépassent les capacités de l'opérateur, l'approbation d'un sous-traitant, proposé par l'opérateur, est analysée par le Comité d'accompagnement en regard de la fidélité au projet pilote et soumise à l'accord du Ministre.
- c) La subvention (90% du montant total de la formation des délégués), accordée à chaque candidature retenue, sera versée après réception des **justificatifs des dépenses** (*facture de l'opérateur*) **et du rapport d'activités de la formation** (*reprenant le nom de l'Opérateur, les dates de formation et le nombre de groupes formés*). Ces documents seront envoyés, dès la fin de la formation et avant le 18 juin 2004, **à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire**, à l'attention de Monsieur DEVOS, Boulevard Pachéco, 19 bte 0, à 1010 - Bruxelles. Un délai de 8 semaines au minimum est habituel entre la réception par l'administration des pièces justificatives et l'ordre de paiement du subside.
- d) Un **rapport complet de la Formation** (comprenant le rapport d'activités de formation, l'évaluation – dont le modèle parviendra avec la lettre de bonne nouvelle - et tout autre document lié à l'activité subsidiée) sera envoyé, avant le **9 juillet 2004**, à **Monsieur le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial**, Cellule Prévention Violence et Assuétudes, Boulevard du Régent, 37-40, 5^{ème} étage, à 1000 Bruxelles.
- e) Les personnes de contact pour ce dossier au cabinet du Ministre Pierre HAZETTE :
Monique REGINSTER-BOUS, collaboratrice, monique.reginster@cfwb.be
Christine GOUCHE, secrétaire, 02/213.17.67, christine.gouche@cfwb.be

ANNEXE V (jaune)

Information aux Adultes-relais concernant la Délégation d'élèves 2003-2004

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le nouveau projet de « Formation à la Participation de délégués d'élèves et d'adultes-relais » vient de parvenir à votre Chef d'établissement.

Le projet de formation évolue au fil du temps et tient compte aujourd'hui du maximum possible des remarques formulées par les participants du récent forum de Bruxelles, Liège et Mons.

Il est important de responsabiliser tous les acteurs de la vie institutionnelle scolaire, de bien cerner les besoins de terrain et de bien structurer le processus de participation et les temps scolaires afin de favoriser les études tout en améliorant la qualité de « la vie à l'école ».

Je suis en recherche de solutions pour reconnaître des temps de réunion et pour valoriser votre investissement volontaire au-delà de vos heures de cours mais je ne vous cache pas que je suis confronté aux limites du refinancement de l'Enseignement par la Communauté française. Je saisis cependant l'occasion pour vous remercier pour votre dévouement dans ce projet de participation et pour la mission indispensable d'accompagnement des délégués au sein de votre établissement scolaire. Vous apportez au projet sa qualité et sa cohérence ainsi que sa pérennité d'une année à l'autre.

Pour aider chacun des acteurs de la participation, j'ajoute au projet pilote de formation un outil essentiel de communication permettant des échanges d'expériences entre Conseil(s) de délégués des différents établissements scolaires non seulement de la Communauté française mais aussi de Belgique et des pays voisins.

C'est un nouveau site Internet que je subsidie, premier site créé en la matière : www.lesdelegues.net et que je vous invite à visiter régulièrement avec les délégués que vous accompagnez.

Vous souhaitant pleine réussite dans votre mission d'adulte-relais, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Votre dévoué,

Pierre HAZETTE

ANNEXE V (bleue)

Information au(x) Conseil(s) des Délégués concernant la Délégation d'élèves 2003-2004

Mademoiselle, Monsieur,

Le nouveau projet de « Formation à la Participation de délégués d'élèves et d'adultes-relais » vient de parvenir à votre Chef d'établissement.

Le projet de formation évolue au fil du temps et tient compte aujourd'hui du maximum possible des remarques formulées par les participants du récent forum de Bruxelles, Liège et Mons.

L'occasion vous est donnée d'être un acteur responsabilisé de la vie scolaire au sein de l'établissement que vous fréquentez. Il est important de participer à l'amélioration de « la vie à l'école » afin de créer un climat propice aux études et aux programmes pédagogiques proposés. La participation à la vie citoyenne, qu'elle soit scolaire, familiale ou civile s'apprend au fil des jours et au travers des différents échanges entre les individus.

La formation à la participation que je vous propose en 2003-2004 est un des outils que je privilégie pour votre apprentissage d'une vie citoyenne réussie et porteuse de changements et de progrès dans la société que vous gérerez demain.

Il est important d'apprendre à entendre et comprendre son voisin, à recevoir et transmettre objectivement une idée ou un projet, à négocier démocratiquement, à mener une réunion, à rédiger un procès verbal, à construire et respecter un règlement d'ordre intérieur en définissant clairement les rôles, droits et devoirs de chacun.

Des adultes-relais ont pour mission de vous accompagner dans cet apprentissage et d'apporter au projet sa cohérence au sein de votre établissement scolaire ainsi que sa pérennité d'une année à l'autre.

Pour aider chacun des acteurs de la participation, j'ajoute au projet pilote de formation un outil essentiel de communication permettant des échanges d'expériences entre Conseil(s) de délégués des différents établissements scolaires non seulement de la Communauté française mais aussi de Belgique et des pays voisins.

C'est un nouveau site Internet que je subsidie, premier site créé en la matière :

www.lesdelegues.net et que je vous invite à visiter régulièrement avec les adultes-relais qui vous accompagnent.

Vous souhaitant pleine réussite dans votre mission de délégué, je vous prie de croire, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Votre dévoué,

Pierre HAZETTE